

03.10.2023

**BINCHE
CHIMAY
BINCHE**



MEMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

LIVRE DE ROUTE 2023



WeWANTYou

TU VEUX BOSSER DANS NOTRE ÉQUIPE ?

RETROUVE NOS OFFRES D'EMPLOI SUR

W E . W A N T Y O U . B E



TABLE DES MATIERES

Editorial	4-5
Palmarès Hommes et Dames	6
Organisation et numéros de contact	7
Implantation de l'organisation	8-9
Implantation de l'organisation départ Dames	10-11
Implantation de la Grand Place de Binche	12-13
Course Dames	14-21
Course Hommes	22-29
Nos partenaires	30-36

BINCHE **CHIMAY** **BINCHE**

MEMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

EDITORIAL

BOURGMESTRE DE BINCHE

Le simple fait de me remémorer l'édition 2022 de Binche-Chimay-Binche me transporte d'émotions.

Formidable édition, en effet, avec, d'une part, un Philippe Gilbert qui y a disputé sa dernière course officielle en Belgique. Il l'a même terminée sixième !

Avec, d'autre part, évidemment, la présence du tout nouveau Champion du Monde, le Belge Remco Evenepoel qui avait choisi le Mémorial Frank Vandenbroucke pour étrenner son maillot arc-en-ciel.

La présence à Binche-Chimay-Binche de ces deux immenses champions avait attiré un très grand public de passionnés et aussi de curieux qui voulaient absolument vivre de l'intérieur cette journée de cyclisme exceptionnelle.

Laquelle, se déroulait trois mois à peine après la formidable étape du Tour de France qui s'était élancée de la Grand-Place le 7 juillet devant 82 500 personnes.

Si Binche-Chimay-Binche a réussi à attirer ces deux Champions du Monde (Philippe Gilbert a été sacré en 2012) et tant d'autres cyclistes de renom, ce n'est pas par hasard.

Loin de là même, puisque grâce au professionnalisme des organisateurs, grâce à la politique de cyclisme mise en place depuis des années, la Ville de Binche bénéficie d'une renommée internationale.

Nul doute, d'ailleurs, que d'autres grands champions viendront encore cette année. Des champions et des championnes puisque Binche-Chimay-Binche propose désormais une course masculine et une course féminine.

Qui, donc, prendra le relais de Christophe Laporte, vice-champion du Monde, et de Lorena Wiebes, lauréats l'an dernier ?

Réponse et belle ambiance le mardi 3 octobre !

Laurent Devlin



EDITORIAL

BOURGMESTRE DE CHIMAY

La remarquable édition 2022 de Binche-Chimay- Binche n'a fait que confirmer, si besoin en était, le statut d'épreuve désormais incontournable de cette course cycliste sillonnant notre belle région et offrant la part belle aux amateurs de vélo, mais aussi plus largement à tous les habitants qui se réjouissent du spectacle offert par les coureurs tout au long du parcours.

La Ville de Chimay est fière d'être partenaire de cet évènement et de la parfaite collaboration avec ses organisateurs et la Ville de Binche. Si l'engouement pour ce sport est à son apogée, c'est bien évidemment du fait des excellents résultats de nos représentants nationaux, mais c'est également la conséquence d'une mise en valeur de ces épreuves par les villes qui s'investissent dans la promotion de compétitions telles que celle-ci.

A ce titre, les routes chimaciennes et plus largement de la Botte du Hainaut, ont accueilli en quelques mois les coureurs du Tour de France, du Tour de Wallonie, du Tour de la Province de Namur ainsi que des épreuves de contre la montre féminines dont l'édition 2021 fût remportée par Lotte Kopecky, triplement médaillée aux championnats du monde cette année.

Le cyclisme féminin est une fois encore particulièrement mis à l'honneur à Chimay avec la course Chimay-Binche qui offre elle aussi aux compétitrices un merveilleux écrin pour exprimer leur talent. Cette épreuve a par ailleurs consacré la victoire l'an dernier de la championne d'Europe Lorena Wiebes !

Nous nous réjouissons de l'excellent plateau dont bénéficie Chimay-Binche et d'une manière générale de l'essor et de la reconnaissance croissante des compétitions féminines et la Ville de Chimay est enthousiaste à l'idée d'y contribuer !



Denis Danvoye
Bourgmestre de la Ville de Chimay

**BINCHE
CHIMAY
BINCHE**
MEMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

PALMARES HOMMES

**BINCHE
CHIMAY
BINCHE**

	VAINQUEUR	2 ^e	3 ^e
1985	Adri VAN DER POEL (NL)	William TACKAERT (B)	Michel DERNIES (B)
1986	Ronny VAN HOLEN (B)	Yves GODIMUS (B)	Walter DALGAL (B)
1987	Willem VAN EYNDE (B)	Paul HADHEDOOREN (B)	Werner DEVOS (B)
1988	Nico EDMONDS (B)	Jan GOESSENS (B)	Yves GODIMUS (B)
1989	Dominique GAIGNE (F)	Carlo BOMANS (B)	Martial GAYANT (F)
1990	Nijdam JELLE (NL)	Corneille DAEMS (B)	Eric VANDERAERDEN (B)
1991	Michel DERNIES (B)	Stefan VAN LEEUWE (B)	Michel VERMOTE (B)
1992	Jean-Marie WAMPERS (B)	Pierre HERINNE (B)	Paul HADHEDOOREN (B)
1993	Patrick VAN ROOSBROECK (B)	Marcel WUST (D)	Paul HADHEDOOREN (B)
1994	Wilfried NELISSEN (B)	Johan MUSEUW (B)	Carlo BOMANS (B)
1995	Jelle NIJDAM (NL)	Edwig VAN HOOYDONCK (B)	Erwin THIJIS (B)
1996	Franck VANDENBROUCKE (B)	Jean-Pierre HEYNDERICKX (B)	Tom STEELS (B)
2010	Elia VIVIANI (I)	Jakob FUGLSANG (CH)	Ruijgh ROB (NL)
2011	Ridiger SELIG (D)	Baden COOKE (AUS)	Adrien PETIT (F)
2012	Adam BLYTHE (GB)	Adrien PETIT (F)	John DEGENKOLB (D)
2013	Janse VAN RENSBURG (ZA)	Bjorn LEUKEMANS (B)	Greg VAN AVERMAET (B)
2014	Zdenek STYBAR (CZ)	John DEGENKOLB (D)	Jens DEBUSSCHERE (B)
2015	Ramon SINKELDAM (NL)	Pim LIGTHART (NL)	Tom VAN ASBROECK (B)
2016	Arnaud DEMARRE (F)	Zdenek STYBAR (CZ)	Jurgen ROELANDTS (B)
2017	Jasper DE BUYST (B)	Matteo TRENTIN (I)	Tom DEVRIENDT (B)
2018	Danny VAN POPPEL (NL)	Yves LAMPAERT (B)	Oliver NAESEN (B)
2019	Tom VAN ASBROECK (B)	Olivier NAESEN (B)	Jos VAN EMDEN (NL)
2020	Epreuve annulée suite à la crise sanitaire COVID 19		
2021	Danny VAN POPPEL (NL)	Rasmus TILLER (NOR)	Lionel TAMINIAUX (B)
2022	Christophe LAPORTE (F)	Rasmus TILLER (NOR)	Hugo PAGE (F)

DAMES

2021	Sara VAN DE VEL (B)	Loes ADEGEEST (NL)	Nicole STEIGENDA (NL)
2022	Lorena WIEBES (NL)	Marjolein VAN 'T GELOOF (NL)	Anniina AHTOSALO (FIN)



ORGANISATION

DIRECTION ASBL BINCHE CHIMAY BINCHE

Président d'honneur : Laurent DEVIN

Président : Olivier COUVREUR

Vice-Présidents : Philippe LABAR &
Richard WILLAME

Organisation générale : Olivier CAUDRON

Secrétaire : Georget BLAIVIE

Trésorier : Jocelyn FLEURUS

Manager général : Jean-Luc VANDENBROUCKE

COMPÉTITION

Directeur de course hommes :

Jean-Luc VANDENBROUCKE

Directeurs de course dames :

Jonathan DUFASNE + Ludwig DE WINTER

Contact équipes hommes :

Ludwig DE WINTER

Contact équipes dames : Nancy RUELLE

Permanence de l'organisation / Presse :

Françoise HARVENT

Responsables site départ - arrivée :

Philippe LIENART - Pierre SOBKOWIAK

Responsable VIP : Olivier CAUDRON

Speakers : Daniel MANGEAS

Jean-Paul NACKART

📞 ALLO BCB

www.binche-chimay-binche.be

Organisation générale : 0477/43.23.47
info@B-C-B.be

Direction course hommes : 0495/21.35.35

Direction course dames : 0494/11.62.28

Responsable site départ - arrivée :
0473/43.02.72

Permanence - Presse : 0473/77.02.30

Responsable VIP : 0475/90.86.35

Coordinateur Chimay : 0491/74.18.35

ORGANISATION DEPART DAMES VILLE DE CHIMAY

Le Bourgmestre : Denis DANVOYE

L'échevin des Sports : Baudouin LOUETTE

Coordinateur de l'épreuve :

Nicolas BAIOLET

Speaker : Jacques NINANE

SERVICE MÉDICAL COURSE

Course Hommes :

Dr Derycke : 0475/78.12.52

Dr Etuin : 0477/63.72.16

Course Dames :

Dr De Lanoit : 0460/95.26.59

Dr Lechien : 0475/49.14.20

CENTRE HOSPITALIER DE JOLIMONT-LOBBES

Site de Lobbes

Rue de la Station, 25 - 6540 Lobbes

Tél. 071/52 92 11

Site de Jolimont

Rue Ferrer, 159

7100 La Louvière (Haine-Saint-Paul)

Tél. 064/23 30 11

CENTRE DE SANTÉ DES FAGNES

Boulevard Louise, 18 - 6460 Chimay

Tél. 060/21 88 11

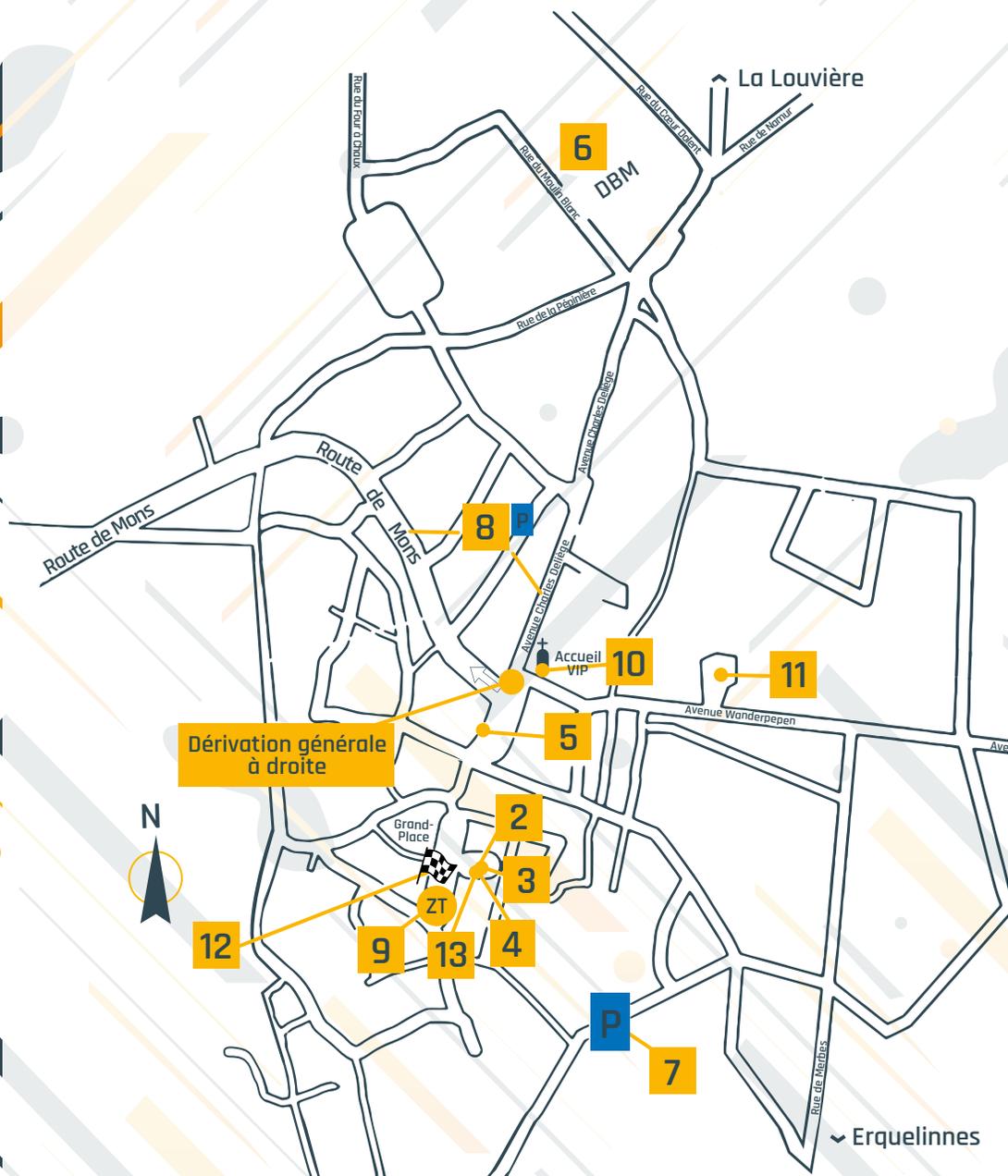
CHU ANDRÉ VÉSALE

Rue de Gozée, 706

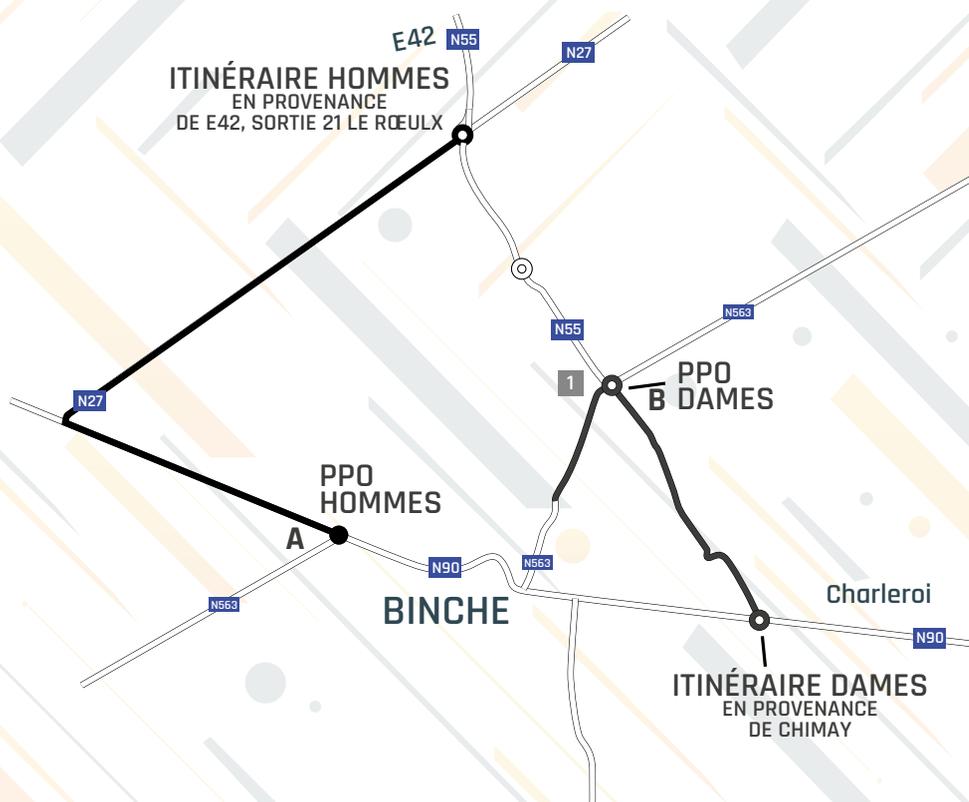
6110 Montigny-le-Tilleul

Tél. 071/92 15 11

IMPLANTATION DE L'ORGANISATION



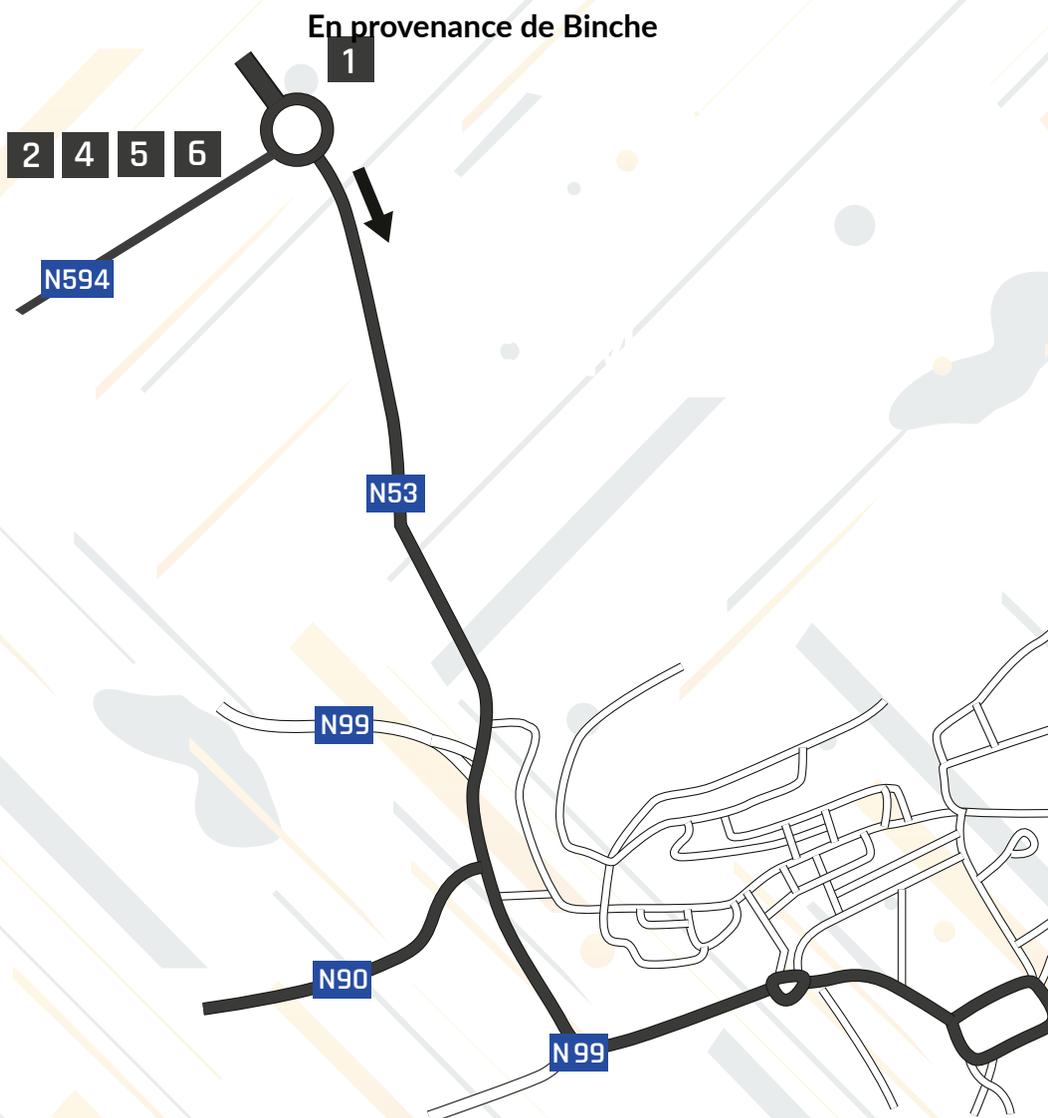
- 1 PPO Hommes et Dames A-B
- 2 Permanence (Hôtel de Ville - Salle des mariages)
- 3 Salle des commissaires (Centre Sportif, rue Plaine du Châlon 1b)
- 4 Salle de presse (Hotel de ville)
- 5 Podium présentation (Circuit de Chimay)
- 6 DBM vestiaires Hommes et Dames (rue du Moulin Blanc)
- 7 Parking presse - organisation - VIP (rue Saint-Paul)
- 8 Parking Hommes (route de Mons + rue Charles de Liège)
- 9 Zone technique
- 10 Accueil invités (église des Récollets)
- 11 Repas VIP (avenue Wanderpepen, Kursaal)
- 12 Ligne de départ course des hommes et arrivées
- 13 Contrôle anti-dopage (Théâtre communal)



BINCHE
CHIMAY
BINCHE
 MEMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

IMPLANTATION DE L'ORGANISATION

DEPART DAMES



- 1 PPO
- 2 Départ (Circuit de Chimay)
- 3 Permanence (Centre Sportif, rue Plaine du Châlon 1b)
- 4 Présentation des équipes (Circuit de Chimay)
- 5 Parking officiel (Circuit de Chimay)
- 6 Parking équipes - (Circuit de Chimay)
- 7 Vestiaire (Centre Sportif, rue Plaine du Châlon 1b)
- 8 Km 0



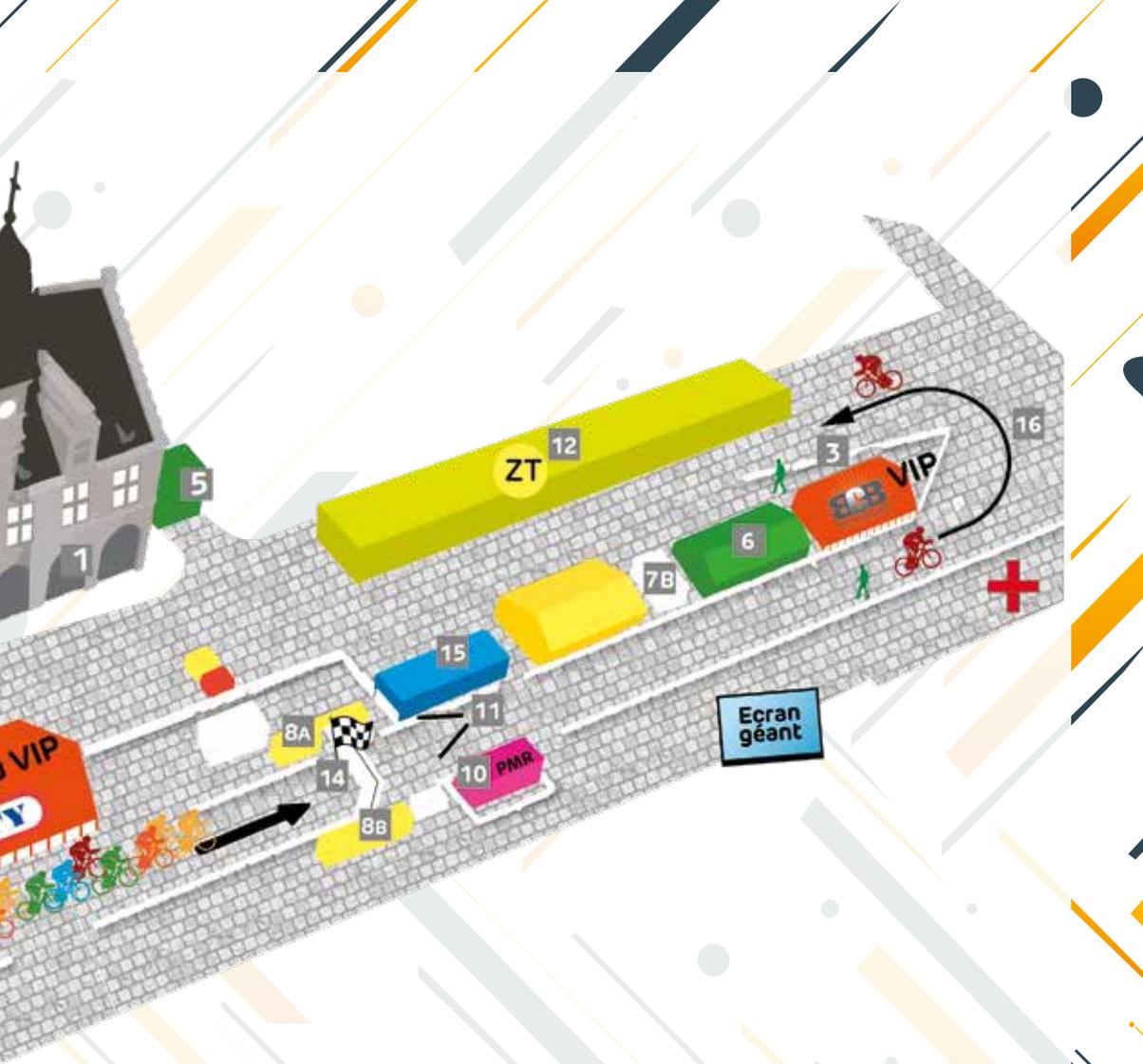
BINCHE
CHIMAY
BINCHE

MEMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

IMPLANTATION DEPART / ARRIVEE HOMMES ARRIVEE DAMES

- 1 Permanence (Hôtel de Ville)
- 2 Podium présentation
- 3 Chapiteau VIP. Wanty - BCB
- 4 Contrôle médical (Théâtre communal)
- 5 Toilettes
- 6 Podium protocolaire
- 7 Tonnelles interview - A : départ B : arrivée
- 8a Portique d'arrivée
- 8b Photo-finish
- 10 Zone pour personnes à mobilité réduite
- 11 Zone photographes
- 12 Zone technique
- 13 Dérivation
- 14 Départ hommes et arrivées Grand-Place
- 15 Cabines commentateurs
- 16 Evacuation coureurs





Passage podium



Sens d'arrivée



Evacuation coureurs

BINCHE CHIMAY BINCHE

MEMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

EQUIPES DAMES

UCI WOMEN'S WORLDTEAMS



FENIX-DECEUNINCK



UAE TEAM ADQ



FDJ-SUEZ



HUMAN POWERED HEALTH



TEAM DSM-FIRMENICH



UNO-X PRO CYCLING TEAM

CLUB WOMEN'S TEAMS



KDM-PACK CYCLING TEAM



KEUKENS REDANT CT



BALOISE WB LADIES



WV SCHIJNDEL WOMEN



DD GROUP - ISOREX
NOAQUA CYCLING TEAM



CARBONBIKE
GIORDANA

UCI WOMEN'S CONTINENTAL TEAMS



MAXX-SOLAR ROSE WOMEN RACING



LOTTO DSTNY LADIES



GROUWELS-WATERSLEY R&D CT



DUOLAR - CHEVALMEIRE



LIFEPLUS WAHOO



**PROXIMUS
ALPHAMOTORHOMES-DOLCINI CT**



CERATIZIT-WNT PRO CT



**AG INSURANCE
NXTG U23 TEAM**



COFIDIS WOMEN TEAM



HESS CYCLING TEAM



**TEAM GRAND EST
KOMUGI - LA FABRIQUE**



**ISRAËL PREMIER TECH
ROLAND DEVELOPMENT**



AWOL O'SHEA

BINCHE CHIMAY BINCHE

MEMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

PERMANENCE

LUNDI 2 OCTOBRE :

BINCHE - GRAND PLACE

PERMANENCE DE DÉPART

13H - 14H45 : INSCRIPTION DES ÉQUIPES

Hôtel de ville de Binche - 1^{er} étage - Salle Pletinckx

15H :

RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Théâtre communal de Binche

MARDI 3 OCTOBRE :

VILLE DEPART : CHIMAY - CENTRE SPORTIF (rue plaine du Châlon 1b)

7H30 : OUVERTURE DE LA PERMANENCE

9H30 : BRIEFING SÉCURITÉ

9H30 - 10H45 : PRÉSENTATION DES ÉQUIPES (CIRCUIT CHIMAY)

10H55 : DÉPART FICTIF

11H : DÉPART RÉEL

VILLE ARRIVÉE : BINCHE - GRAND PLACE

PERMANENCE D'ARRIVÉE : Hôtel de ville - Grand Place

CONTROLE MÉDICAL : Théâtre communal de Binche - Grand Place

VESTIAIRE DBM : Rue du Moulin Blanc

CONTACT : Nancy RUELLE : 0485/42.80.80

DIRECTEURS DE COURSE : Jonathan DUFRASNE : 0494/11.62.28

Ludwig DE WINTER : 0476/41.69.09

COURSE DAMES

**BINCHE
CHIMAY
BINCHE**

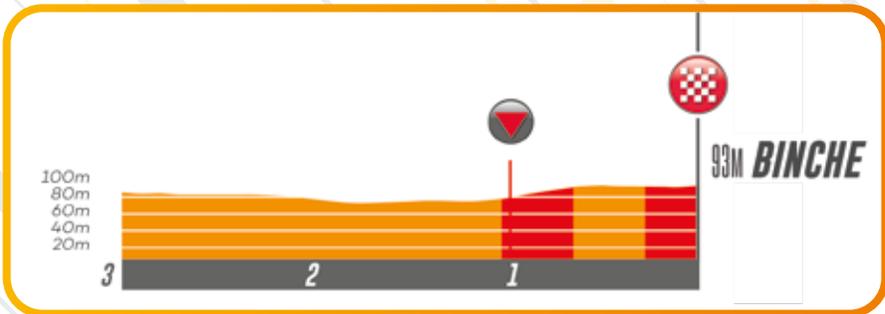
MEMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

ITINERAIRE

Entités et communes	Km +	Km -	40 km/h	38 km/h	36 km/h
Chimay					
Circuit de Chimay - DEPART FICTIF	0,0	117,2	10:50	10:50	10:50
Chaussée de Couvin - DEPART REEL	0,0	117,2	11:00	11:00	11:00
N939 Rue De Virelles	1,2	116,0	11:01	11:01	11:02
Froidchapelle					
N589 Rue du Lac	2,6	114,6	11:03	11:04	11:04
Cerfontaine					
N978 Route des Lacs	16,8	100,4	11:25	11:26	11:28
N978 Barrage de Falenprise	20,8	96,4	11:31	11:32	11:34
Froidchapelle					
N40 Province du Hainaut	28,8	88,4	11:43	11:45	11:48
Beaumont					
N53 Rue Germain Michiels	40,7	76,5	12:01	12:04	12:07
Thuin					
N53 Rue de Ragnies	46,8	70,4	12:10	12:13	12:18
Rue du Fosteau	55,2	62,0	12:22	12:27	12:32
Rue Dial Colas	56,5	60,7	12:24	12:29	12:34
Lobbes					
N559	57,5	59,7	12:26	12:30	12:35
Rue des Viviers	61,5	55,7	12:32	12:37	12:42
Rue de Binche	63,6	53,6	12:35	12:40	12:46
Binche					
Rue de Wahain - Rue Basse Egypte	68,1	49,1	12:42	12:47	12:53
Entrée circuit local					
Rue Basse Egypte - N55 Rue de Merbes	70,6	46,6	12:45	12:51	12:57
Merbes					
N55 - Rue des Alliés	74,8	42,4	12:52	12:58	13:04
Estinnes					
Rue Saint Roch	77,5	39,7	12:56	13:02	13:09
Rue de L' Étang	79,3	37,9	12:58	13:05	13:12
Binche					
Rue de Clerfayt - N90 Route de Mons	82,8	34,4	13:04	13:10	13:18
Ligne d'arrivée - 1er PASSAGE	84,8	32,4	13:07	13:13	13:21
N55 Rue De Merbes	85,5	31,7	13:08	13:15	13:22
N55 - Rue Des Alliés	90,9	26,3	13:16	13:23	13:31
Ligne d'arrivée - 2ème PASSAGE	101,0	16,2	13:31	13:39	13:48
ARRIVEE	117,2	0,0	13:55	14:05	14:15



Lorena Wiebes





REGLEMENT DAMES

Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Binche Chimay Binche pour Dames » est organisée par l'ASBL « Binche Chimay Binche » et se dispute le mardi 3 octobre 2023 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Les directeurs de course : Jonathan DUFRASNE + Ludwig DE WINTER.
Contact Equipes : Nancy RUELLE.

Le départ sera donné à Chimay à 11h00 et l'arrivée se fera sur la Grand-Place de Binche après 117Km200

Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux dames et aux moins de 23 ans Elites, est classée en catégorie 1.1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt-cinq (25) premières coureuses du classement final : 125,85,70,60,50,40,35,30,20,15, 10,5,5,5 et 3 points pour les 10 suivantes.

Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes continentales femmes UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureuses par équipe est de minimum 5 coureuses pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureuses.

Art. 4 Permanence :

L'inscription et le retrait des dossards se feront le **lundi 2 octobre 2023** de 13h à 14h45 à l'Hôtel de Ville de Binche, Grand-Place à 7130 Binche. La réunion des directeurs sportifs aura lieu le **lundi 2 octobre 2023** à 15h00 au Théâtre communal de Binche, Grand-Place à 7130 Binche

Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.631.25 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme VI-SION et ce service est composé de 2 voitures.

Art. 7 Ravitaillement et Zone de collecte :

a) ravitaillement : la zone de ravitaillements est située à la rue de Merbes, au km 85,500.

b) zone de collecte : Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs,...) d'utiliser les zones de collecte prévue :

- à Beaumont : N53 - chaussée de Charleroi - km90

- à Binche : N125 - rue Basse Egypte - km135 pour se défaire de leurs déchets. Le personnel de l'organisation, en collaboration avec la Ville se chargera de nettoyer les zones de collecte. Il est également demandé aux coureurs la plus grande prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc...

Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination de l'épreuve « Binche Chimay Binche pour Dames » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8%). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2023. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Présentation des équipes :

Départ sans signature MAIS présentation des équipes obligatoire selon l'horaire communiqué lors de la réunion des Directeurs sportifs.

Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs **jaune et noir**, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait :

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI

Art. 17 Protocole :

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au Théâtre communal, Grand-Place à 7130 Binche. Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course :

(Art. 1.2.077e t 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de course : Jonathan DUFRASNE
+32.494.11.62.28

- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de €3640 selon le tableau ci-après.

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	560€	11	90€
2	485€	12	90€
3	400€	13	90€
4	250€	14	90€
5	220€	15	90€
6	205€	16	90€
7	195€	17	90€
8	175€	18	90€
9	160€	19	90€
10	90€	20	90€

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI : Max MICHAUD (FR)

Juge à l'arrivée : Vincent VANDEPEUTE

Commissaires : Eric FOLLON(UCI)
Yvette MESSIN
Daniel FINCK

Commissaires moto : DE MEY Sébastien

Telecom team : VERHASSELT Gino
Kanaal Radio Tour 2 = Freq. Kan 2 - 160.10625

Info moto : LISSENS Eddy

Speaker Radio Tour : Martin DEFREYNE

Info Moto : Rudy PLOMB

Délégué technique : Henri COURROUX

Résultats : Freddy VAN STEEN

Photo finish : Claude LIEGEOIS

Mail : info@b-c-b.be

PRIMES SPÉCIALES VILLE DE CHIMAY (3000 euros) RÉPARTIES COMME SUIT

Vainqueur : 1500 euros

2ème place : 1000 euros

3ème place : 500 euros

**BINCHE
CHIMAY
BINCHE**
MEMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

EQUIPES HOMMES

UCI WORLDTEAMS



AG2R CITROËN TEAM



ALPECIN - DECEUNINCK



COFIDIS



SODAL
QUICK-STEP



INTERMARCHÉ CIRCUS
WANTY



ARKÉA - SAMSIC



LIDL - TREK



UAE EMIRATES



GROUPAMA-FDJ



UCI PROTEAMS



BINGOAL WB



HUMAN POWERED HEALTH



ISRAEL - PREMIER TECH



LOTTO-DSTNY



FLANDERS - BALOISE



TOTALENERGIE



UNO-X PRO



EUSKALTEL-EUSKADI

CONTINENTAL TEAMS



ROUBAIX



LEOPARD



MATÉRIEL VÉLO



BEAT



PERMANENCE

LUNDI 2 OCTOBRE :

HÔTEL DE VILLE - GRAND PLACE - BINCHE

14H-19H : PERMANENCE ORGANISATION/PRESSE

Rez-de-chaussée - Salle des Mariages

15H -16H45 : INSCRIPTION DES ÉQUIPES

1^{er} étage - Salle du Conseil

THÉÂTRE COMMUNAL - GRAND PLACE - BINCHE

17H : BRIEFING DES DIRECTEURS SPORTIFS

Théâtre communal de Binche

MARDI 3 OCTOBRE :

7H30 : PERMANENCE ORGANISATION/PRESSE

Hôtel de ville - rez-de-chaussée - Salle des Mariages

9H30 : BRIEFING SÉCURITÉ COURSE

Théâtre communal - Grand Place - Binche

10H30 - 11H30 : PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

11H40 : DÉPART FICTIF

11H45 : DÉPART RÉEL

VILLE ARRIVÉE : BINCHE - GRAND PLACE

PERMANENCE D'ARRIVÉE : Hôtel de ville - Grand Place

CONTROLE MÉDICAL : Théâtre communal de Binche - Grand Place

VESTIAIRE DBM : Rue du Moulin Blanc

DIRECTEUR DE COURSE : Jean-Luc VANDENBROUCKE : 0495/21.35.35

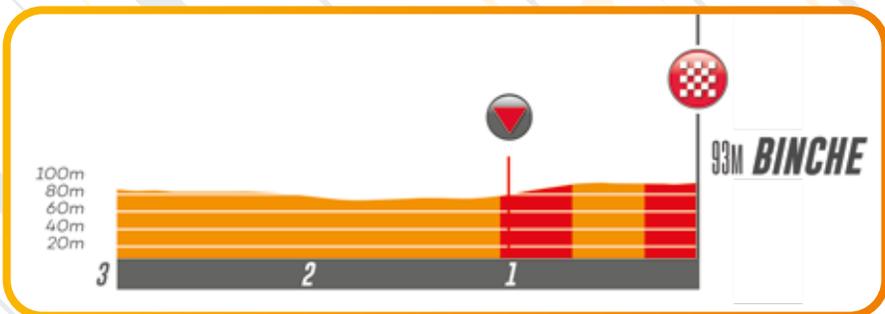
CONTACT : Ludwig DE WINTER : 0476/41.69.09

ITINERAIRE

Entités et communes	Km +	Km -	44 km/h	42km/h	40km/h
Binche					
Grand-Place - DEPART FICTIF	0	198,6	11:40	11:40	11:40
N55 - Rue Basse Egypte DEPART REEL	0	198,6	11:45	11:45	11:45
N55 - N561	8,8	189,8	11:57	11:57	11:58
Erquelinnes					
N561-N40 route de Mons	11,2	187,4	12:00	12:01	12:01
Beaumont					
N40 - N53	23,7	174,9	12:17	12:18	12:20
Chimay					
N53 - N595	44,3	154,3	12:45	12:48	12:51
N595 - N594 - N53	46,6	152,0	12:48	12:51	12:54
SPRINT	49	149,6	12:51	12:55	12:58
N939 Virelles	50	148,6	12:53	12:56	13:00
Froidchapelle					
N589	53,6	145,0	12:58	13:01	13:05
Cerfontaine					
N978 Route des Lacs	65,8	132,8	13:14	13:19	13:23
N978 Barrage de Falenprise	69,8	128,8	13:20	13:24	13:29
Froidchapelle					
N40 Chaussée de Beaumont	77,8	120,8	13:31	13:35	13:41
Beaumont					
N40 - N53	89,7	108,9	13:47	13:53	13:59
Thuin					
N53 Rue de Ragnies	95,8	102,8	13:55	14:01	14:08
Rue du Fosteau	104,2	94,4	14:07	14:13	14:21
Lobbes					
N559	107	91,6	14:10	14:17	14:25
Rue des Viviers	110,4	88,2	14:15	14:22	14:30
Rue de Binche	112,6	86,0	14:18	14:25	14:33
Binche					
Rue de Wahain - Rue Basse Egypte	117,1	81,5	14:24	14:32	14:40
Entrée circuit local					
Rue Basse Egypte - N55 Rue de Merbes	119,6	79,0	14:28	14:35	14:44
Merbes					
N55 - Rue des Alliés	123,8	74,8	14:33	14:41	14:50
Estinnes					
Rue Saint Roch	126,5	72,1	14:37	14:45	14:54
Rue de L' Étang	128,3	70,3	14:39	14:47	14:57
Binche					
N90 Route de Mons	131,8	66,8	14:44	14:53	15:02
Rue de la Pépinière	132,7	65,9	14:45	14:54	15:04
Ligne d'arrivée - 1er PASSAGE	133,8	64,8	14:47	14:56	15:05
N55 Rue De Merbes	134,5	64,1	14:48	14:57	15:06
N55 - Rue Des Alliés	139,9	58,7	14:55	15:04	15:14
Ligne d'arrivée - 2eme PASSAGE	150	48,6	15:09	15:19	15:30
Ligne d'arrivée - 3eme PASSAGE	166,2	32,4	15:31	15:42	15:54
Ligne d'arrivée - 4eme PASSAGE	182,4	16,2	15:53	16:05	16:18
ARRIVEE	198,6	0,0	16:15	16:28	16:42



198



93M **BINCHE**



REGLEMENT HOMMES

Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Binche-Chimay-Binche Mémorial Frank Vandenbroucke » est organisée par l'asbl « Binche-Chimay-Binche » et se dispute le mardi 3 octobre 2023 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Jean-Luc Vandenbroucke, Rue Marie-Henriette, 26 B-7700 à MOUSCRON : + 32.495.21.35.35.
Contact équipes : Ludwig De Winter. Le Départ est prévu à 11H40 de BINCHE et l'arrivée est située à BINCHE après 198 KM.

Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux hommes Elites et moins de 23 ans, est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour » ME 1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, et 3 points du 16^e au 25^e classé.

Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes; UCI ProTeam, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence :

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 2 octobre 2023 de 15h à 16h45 heures à l'Hôtel de Ville de Binche, Grand Place à 7130 Binche.

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 2 octobre 2023 à 17h heures au Théâtre communal, Grand Place à 7130 Binche en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.63125 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme VISION et ce service est composé de 2 voitures et 1 moto.

Art. 7 Zone de collecte :

a) ravitaillement : la zone de ravitaillements est située à la rue de Merbes, au km 85,500.

b) zone de collecte : Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs,...) d'utiliser les zones de collecte prévue :

- à Chimay : N939 - avenue Châlon - km50

- à Beaumont : N53 - chaussée de Charleroi - km90

- à Binche : N125 - rue Basse Egypte - km135 pour se défaire de leurs déchets. Le personnel de l'organisation, en collaboration avec la

Ville se chargera de nettoyer les zones de collecte. Il est également demandé aux coureurs la plus grande prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc...

Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination de « Binche-Chimay-Binche » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8 %). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2023. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Présentation des équipes :

Chaque équipe est tenue de se présenter au podium signature selon l'horaire indiqué lors de la réunion de directeurs sportifs.

Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs jaune et noir, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait :

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

Art. 17 Protocole :

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au Théâtre communal, Grand-Place. Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation anti dopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement.

Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et sign alés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course :

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : J.L. Vandenbroucke : + 32.495.21.35.35
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires
- Les commissaires
- Le commissaire-juge à l'arrivée
- Les commissaires à moto

Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 14.520 € selon le tableau ci-dessous :

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785€	11	150€
2	2895€	12	150€
3	1445€	13	150€
4	715€	14	150€
5	580€	15	150€
6	435€	16	150€
7	435€	17	150€
8	290€	18	150€
9	290€	19	150€
10	150€	20	150€

Art. 22 Sprint (au Km 49) :

Un prix en nature (en produits de Chimay) sera offert au vainqueur du sprint disputé au Km 49. Le lauréat est dans l'obligation de terminer l'épreuve pour recevoir le prix.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI : Bruno VALCIC (Cro)

Juge Arrivée : Pascal EECKHOUT

Commissaires : Jean-Michel VOETS (UCI)

Patrick DEMUNTER (UCI)

Denis LEJEUNE

Commissaires moto : Laurent GENETELLI

Henri COURROUX

Telecom Team : Michel HAVELANGE

Kanaal Radio Tour 1 = Freq. Kan 1 -

164.63125

Speaker Radio Tour : Freddy HAVELANGE

Info Moto : Théo GEEROMS

Délégué technique : Henri COURROUX

Résultats : Freddy VAN STEEN

Photo finish : Claude LIEGEOIS

Mail : info@b-c-b.be

rtbf.be
sport

VIVACITÉ
MA RADIO COMPLICITÉ

★EUROSPORT

ACTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

DH | LES SPORTS+



PARTAGEZ UN MOMENT D'EXCEPTION AVEC LES BIÈRES ET FROMAGES DE CHIMAY



Une bière brassée avec savoir se déguste avec sagesse

Lotto, fier supporter de l'émotion



Parce que c'est possible

lotto

AVEC LE SOUTIEN DE



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Police



REMERCIEMENTS

BTV

Db Kfé

LE RONDEAU

FLEURS MICHAËL

CHAPITEAU PAUCOT ET FILS

CARNAVALISSIMO

ET TOUS LES BÉNÉVOLES

PARTENAIRES PRINCIPAUX



Avec le soutien de
Binche.



PARTENAIRES OFFICIELS



FOURNISSEURS OFFICIELS



AVEC LE SOUTIEN DE





Durabilité : avec Mewa, vous améliorez non seulement votre image mais aussi votre bilan écologique.

Mewa Textilsharing

Switchez pour la Kia EV6 100% électrique



Movement that inspires



À partir de
469 €
/mois (hors TVA)⁽¹⁾
Renting Financier

Vous voulez aller de l'avant ? Dans ce cas, optez pour la Kia EV6. Grâce à son autonomie allant jusqu'à 528 km, elle vous emmènera où vous voulez. En chemin, vous rechargez sa batterie de 10 à 80 % en seulement 18 minutes à l'aide d'un chargeur rapide⁽²⁾. Vous aimez être vu ? Son look étonnant ne manquera pas de susciter des regards admiratifs. De plus, elle offre un espace abondant et des systèmes d'aide à la conduite dernier cri. Vous appréciez la liberté ? Rechargez vélo électrique n'importe où grâce à son système de recharge mobile de série. Tout comme ses **100% de déductibilité fiscale⁽³⁾**.

Dealership
Logo

Dealership Name
123 Any Street, Any City,
Any State, 12345
Tel: 012 - 3456 7890
www.dealership.com
Opening hours:
M-F: 9-18h - Sat. 9-19h

Switchez vous aussi vers la Kia EV6 ? Réservez votre essai inspirant sur kia.be

58 kWh = 16,6 kWh/100 km • 77,4 kWh = 16,6 - 21,9 kWh/100 km • 0 g CO₂/km (WLTP)

Contactez votre concessionnaire pour toute information relative à la fiscalité de votre véhicule.  **DIAMANTS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.**

⁽¹⁾ EV6 Air 58kWh RWD 170 ch à partir de 469,00 € par mois HTVA en Renting Financier. Prix catalogue HTVA (Remise Flotte incluse) : 39.657,44 €. Offre calculée sur base de 60 mois, avec un acompte de 7.414,14 € et option d'achat de 30%. Consommation moyenne (kWh/100 km) indicative: 16,6. Émission CO₂ (g/km) indicative: 0. Offre réservée aux professionnels. Sous réserve d'acceptation du dossier par Alpha Credit S.A. Montage du Parc BC, 1000 - Bruxelles, TVA : 0445.781.316. RPM Bruxelles. Offre valable jusqu'au 31/07/2023. ⁽²⁾ Sur une borne de recharge générant au moins 240 kW d'électricité. La vitesse et le temps de charge réels peuvent être affectés par la température de la batterie et les conditions météorologiques extérieures. ⁽³⁾ Basé sur la législation en vigueur au 01/01/2023. Kia n'est pas responsable des changements éventuels dans la législation. ⁽⁴⁾ 7 ans de garantie ou 150.000 km (selon la première limite atteinte, sans limite de kilométrage pendant les 3 premières années). ⁽⁵⁾ Photo à titre illustratif. E.R. :



La Louvière Motors

Chaussée Paul Houtart 75, 7110 La Louvière
Tél : 064/26.22.02

Kia Motors Nivelles

Chaussée de Namur 93, 1400 Nivelles
Tél : 067/22.21.44

Kia Centre Motors

Av. Léopold III 493, Binche
Tél : 064/23.60.60

500€

D'ACCESSOIRES OFFERTS*

***500€ TTC d'accessoires et/ou vêtements Triumph offerts pour l'achat d'une Tiger 660 ou une Trident 660 jusqu'au 30/09/2023**

A2
COMPATIBLE
PERMIS A2



TIGER 660 **TRIDENT**

FINKEZ À L'ENTRÉE DES PAYS-BAS/FRANCE/ALLEMAGNE